

Règlement / Infos ReINETTE 2021

PREAMBULE

La 15^{ème} édition de **La ReINETTE** aura lieu le dimanche 03 octobre 2021 sur la commune de Franqueville Saint Pierre.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à consulter le site internet lareinette.fr



Mesures spécifiques COVID-19 (Coronavirus) et annulation événement

L'EAPE met tout en œuvre pour organiser La ReINETTE dans les meilleures conditions sanitaires, par conséquent, en fonction de l'évolution de l'épidémie de COVID-19 (Coronavirus) un protocole spécifique pourra être imposé aux participantes et aux spectateurs. En vous inscrivant à La ReINETTE, vous vous engagez à vous conformer à ce protocole.

Au regard du nombre de participantes, **la ReINETTE est soumise au pass sanitaire**. Ainsi, vous devrez impérativement fournir lors de la remise de votre dossard, le justificatif d'une des trois situations suivantes :

- Vaccination (schéma complet en fonction du vaccin),
- Test négatif RT-PCR ou antigénique de moins de 48h,
- Test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19.

Merci de prendre connaissance des mesures spécifiques sur le site lareinette.fr ainsi que les adaptations surlignées en rouge sur le présent règlement.

En cas de nécessité d'annuler de l'épreuve du fait de mesures imposées par les autorités administratives, préfectorales ou communales, les frais de gestion administrative (2€) resteront acquis par l'organisateur afin de rémunérer le prestataire. De même le don (4€) à l'antenne EMMA du Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers compris dans votre inscription lui sera intégralement reversé.

A compter du 15 septembre 2021, en cas de nécessité d'annuler de l'épreuve du fait de mesures imposées par les autorités administratives, préfectorales ou communales, aucun remboursement ne pourra être effectué. En effet, l'ensemble des frais auront été engagés auprès des prestataires de l'événement.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Nouveautés 2021

Suite au résultat du questionnaire envoyé fin avril 2020 aux participantes de l'édition 2019, les organisateurs de la Reinette ont pris la décision de supprimer le cadeau offert à chaque coureuse et marcheuse. Cette décision permettra d'augmenter de 3€ le don à EMMA (soit 4€ par inscription) – Antenne du Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers.

Rubans roses : En participant à La Reinette organisée par l'EAPE, vous vous engagez à vous informer sur le dépistage du cancer du sein et à sensibiliser au moins 5 personnes sur ce sujet en leur transmettant le ruban rose qui vous sera remis le jour de l'épreuve.

Ainsi, nous aurons permis la sensibilisation d'au moins 12 000 personnes.

Article 1 : EPREUVES

La Reinette est une manifestation sportive réservée uniquement aux femmes.

Elle est composée de 2 épreuves effectuées sur un parcours urbain de 7 km sans dénivelée : Course et Marche. Ces 2 épreuves sont chronométrées par une puce fixée sur chaque dossard. L'allure est libre.

Le parcours est disponible sur notre site internet. Il est susceptible d'être modifié jusqu'au jour de l'évènement en fonction des aléas (autorisations, sécurité, météo,...).

Pour participer, il faut être née en 2005 ou avant correspondant aux catégories cadet / junior / espoir / senior / master.

En raison des conditions sanitaires, aucun ravitaillement intermédiaire ne pourra être organisé, seul un ravitaillement complet est prévu à l'arrivée.

Les participantes doivent respecter le code de la route ou les indications prioritaires des signaleurs sécurité.

Les départs et les arrivées se situent au niveau place des Forrières (Hôtel de Ville) à Franqueville-St-Pierre. **Les départs se feront par vagues et seront échelonnés par entre 9h40 et 11h05.**

Un échauffement en musique vous sera proposé sur la place des Forrières au pied de l'Hôtel de Ville de Franqueville Saint Pierre

Afin d'éviter tout stationnement sur la place, il n'y aura pas d'étirement en musique après l'épreuve.

Tous les horaires personnalisés (retrait dossards, échauffement en musique et vague de départ) seront transmis par email à chaque participante ou responsable des inscriptions groupées, 48 heures avant l'épreuve.

Article 2 : INSCRIPTIONS

Le coût des inscriptions est de 10 € pour toutes les épreuves. Au-delà du vendredi 24 septembre, le coût de chaque inscription sera majoré de 2 euros.

Les frais d'inscriptions comprennent le don à EMMA et les frais d'organisation (dossards avec puces électroniques, inscriptions en ligne, ravitaillements, communication, frais de fonctionnement, location de divers matériel,...).

En cas de non-participation ou d'annulation de la manifestation, quelle qu'en soit la cause, les droits d'inscriptions restent acquis à l'organisation (**hormis disposition spécifique COVID-19 reprise en page 1 du présent règlement**).

2.1 Certificat médical ou licence imposés par la réglementation des manifestations de running 2021 (adoptée par le Comité Directeur de la Fédération Française d'Athlétisme en date du 26 juin 2020 et applicable au 1^{er} novembre 2020) :

Document à fournir lors de votre inscription en ligne	Certificat médical de moins d'un an au 03/10/2021 portant la mention «Athlétisme (ou sport ou course ou marche) <u>en compétition</u> »	Licence ou Pass 2021/2022
Non Licenciées	X	
Licenciées FFA Athlé Running, Entreprise ou Compétition		X
Licenciées FFA Santé, Encadrement ou Découverte	X	
Pass J'aime courir FFA complété par un médecin		X
Licenciées : FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP	X si absence de mention sur la licence : « Athlétisme (ou sport ou course ou marche) <u>en compétition</u> »	X avec mention sur la licence : « Athlétisme (ou sport ou course ou marche) <u>en compétition</u> »
Autres Licences	X	

Nous attirons particulièrement l'attention des coureuses et marcheuses désireuses de s'inscrire à **La ReINETTE** sur la stricte application de ces règles. Si ces dispositions ne sont pas respectées, nous nous verrons dans l'obligation de ne pas vous remettre votre dossard lors de son retrait.

Ces mesures ont pour but de protéger les participantes ainsi que les organisateurs de toutes déconvenues. Il en va de la pérennité de **La Reinette** et de la course ou marche sur route en général.

Un **certificat médical type est téléchargeable sur notre site** lareinette.fr

Rappel important : Les certificats médicaux pour les non licenciés sont valables 1 an (3 ans pour les licenciées uniquement).

2.2 Procédure d'inscriptions

Pour la 5^{ème} année l'EAPE met en place les **inscriptions en ligne** à partir du lundi 02 août jusqu'au jeudi 30 septembre 2021 à 23h59 sur notre site lareinette.fr. Ce mode d'inscription est obligatoire, pas d'inscription papier possible.

Ce délai passé, sous réserve des places disponibles, **l'inscription se fera uniquement sur place le samedi 02 octobre de 15h00 à 19h30** sur le parking de la salle Bourvil situé sente des Forrières, à Franqueville Saint Pierre.

Pas d'inscription sur place le Dimanche 03 octobre 2021

ATTENTION: Le nombre de participantes (toutes épreuves confondues) est limité à 2000 athlètes; l'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions sans préavis une fois cette limite atteinte: information affichée sur le site lareinette.fr et sur le site des inscriptions en ligne.

Article 3: RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards aura lieu :

- **Le samedi 02 octobre** de **15h00 à 19h30** sur le parking de la salle Bourvil situé sente des Forrières, à Franqueville Saint Pierre.
- **Le dimanche 03 octobre** **horaires personnalisés entre 8h30 à 10h15** sur le parking de la salle Bourvil situé sente des Forrières, à Franqueville Saint Pierre.

Prenez soin de votre dossard, évitez de le plier et de le froisser car il contient la puce de chronométrage ! N'oubliez pas de vous munir d'épingles à nourrice pour le fixer devant et bien visible en haut de votre vêtement

Privilégier le retrait des dossards le samedi afin d'éviter les regroupements le dimanche.

Article 4: LOGISTIQUE

La situation sanitaire nous contraint à supprimer les consignes, douches et vestiaires.

Vous trouverez sur notre site lareinette.fr « Infos Pratiques », un plan vous indiquant les différentes possibilités de stationnement dans un rayon < 1km **(co-voiturage vivement recommandé)** ainsi que l'emplacement des toilettes, mis à disposition des participantes.

Article 5 : ASSURANCE

L'EAPE a souscrit une assurance en responsabilité civile pour cette organisation. Les concurrents doivent s'assurer de leur couverture individuelle (licence FFA ou contrat personnel).

Nous vous rappelons que tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette personne pendant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifié de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenant dans cette situation.

Article 6 : REMISE DES RECOMPENSES

En raison du contexte sanitaire et afin d'éviter le possible les regroupements, la remise des récompenses est différée et réservée aux seules récompensées. Elle se déroulera le mercredi 06 octobre à 19h00 à la Mairie de Franqueville Saint Pierre.

Les dix premières au classement scratch de la course et de la marche sont récompensées **(pas de récompense par catégorie)**

Challenge Mère/Fille : les 3 premiers duos course et les 3 premiers duos marche sont récompensés. Pas besoin de participer ou d'arriver ensemble, c'est l'addition des 2 temps qui est prise en compte.

Challenge Entreprise : ce challenge est destiné aux salariées d'une même entreprise ou administration. L'entreprise ou l'administration la plus représentée est récompensée. Le challenge cumule les participantes des 2 épreuves (course et marche). **Une seule représentante de l'entreprise ayant gagné le challenge pourra assister à la remise des récompenses.**

Challenge Emma : ce challenge est destiné à un groupe de copines ou à un collectif : école/université, club/association ou enseigne/commerce (y compris clientes). Il suffit d'être inscrit sous le même nom de groupe. Le groupe le plus représenté est récompensé. Le challenge cumule les participantes des 2 épreuves (course et marche). **Une seule représentante du groupe ayant gagné le challenge pourra assister à la remise des récompenses.**

Article 7 : DROIT A L'IMAGE

Tout participante autorise expressément les organisateurs de **La ReINETTE** ainsi que leurs ayants-droits tels que partenaires et médias à utiliser son nom, sa voix ainsi que les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles elle apparaît, prises à l'occasion de l'édition 2021 de cette manifestation, sur tous leurs supports de communication interne et externe (sites internet, articles de presse, documents promotionnels et/ou publicitaires,...), et pendant toute la durée d'existence du club organisateur et de ses ayants droits.

Article 8 : REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES

Traitement des données :

Le traitement des données est effectué par l'EAPE, Course Organisation et par l'administrateur du site internet « onsinscrit.com ».

Ces trois organisations collectent vos Données Personnelles pour créer une base permettant :

- la gestion des inscriptions à l'événement La ReINETTE ainsi que la gestion des résultats des épreuves. Ces bases de données existent sous deux formes : informatique et papier (archivage des inscriptions et affichage des dossards et des résultats).

- de vous contacter via e-mails ou téléphone afin d'informer les participantes des modalités d'organisation.

- de citer votre nom, vos résultats sportifs ou inclure votre photo dans des reportages diffusés sur le site internet de l'EAPE et de la ReINETTE, la page Facebook du club et de l'événement, dans la newsletter de l'EAPE, dans des parutions municipales du Plateau Est ou sur la plateforme d'inscription en ligne.

Vos données personnelles transmises via l'inscription peuvent être utilisées par : les salariés, le prestataire des inscriptions en ligne ou les bénévoles dans le cadre de l'organisation de l'événement.

Les trois organisations citées ne transmettent à aucun partenaire vos informations personnelles. La base de données (papier et informatique) établie pour chaque événement est conservée par ces trois organismes, pendant 10 ans maximum.

Droit d'accès, de communication et rectification des données :

En raison de l'obligation de sécurité et de confidentialité dans le traitement des données à caractère personnel qui incombe à EAPE, vous avez la possibilité d'accéder à vos données personnelles, d'en demander la rectification ou la suppression sous réserve de rapporter la preuve de votre identité.

Article 9 : CONTRÔLES

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Des contrôles anti-dopage peuvent être effectués à l'arrivée, sur les concurrentes désignées par la FFA.

En application du règlement du CNCHS (Commission Nationale des Courses Hors Stade), tout accompagnateur d'un concurrent, notamment à bicyclette ou en roller, est interdit, sous peine de disqualification de la personne accompagnée. Les poussettes et les chiens (hors guides d'aveugles) sont également interdits. De même, pour la sécurité de tous, les bâtons de marche ne sont pas autorisés.

Article 10 : ABANDON

En cas d'abandon, la concurrente doit obligatoirement prévenir les responsables de l'épreuve et remettre son dossard à l'arrivée.

Article 11 : ACCEPTATION

Toute participante reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sous peine de disqualification pour les partantes.



DIM. 3 OCT. 2021

LA REINETTE

FRANQUEVILLE-ST-PIERRE

RAPPEL DES CONSIGNES GESTES BARRIERES

Protégeons les autres, en cas de symptômes restons à la maison

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



RETRAIT DES DOSSARDS

Créneaux élargis :

- Samedi :
15h à 19h30- Dimanche :
4 créneaux en fonction des vagues de départ
Parking de la Salle Bourvil, sente des ForrièresPort du Masque **obligatoire**Lavage des mains **obligatoire** à l'entrée (gel hydroalcoolique fourni par l'organisation)Accès aux participants **uniquement**

Aucune inscription sur place

VILLAGE DÉPART

Port du Masque **obligatoire**Accès aux participants **uniquement**

CONSIGNE



Suppression de la consigne des sacs

SAS DE DÉPART ET PREMIERS MÈTRES DE COURSES

Masque **obligatoire**
jusqu'à étalement (2m entre vous)Accès aux participants **uniquement**Zone de jet de masque
(jet au sol interdit et pénalisable d'une disqualification comme pour tout déchet)

Les départs s'effectueront de façon échelonnée => 4 créneaux de 10 minutes :
2 pour la course, puis 2 pour la marche
Informations/horaires transmis par email aux participantes (48 heures avant).

SUR LE PARCOURS



Vous courez évidemment **sans masque**
Maintenir une **distance de 2m** en toute circonstance

Ces mesures peuvent évoluer d'ici l'événement.